



Renversée sur passage piéton

Par **isis278**, le **19/02/2008** à **15:27**

J'ai été renversée le 18 novembre 2005 sur un passage piéton, j'ai été hospitalisée 4 jours et je n'ai pu me rendre au lycée durant 1 mois et demi. Durant cette période j'avais des soins infirmiers a domicile...rnJ'ai donc déposé 1 plainte quelques mois apres l'accident (une fois remise physiquement car j'étais défigurée...)mais je n'ai pas eu de retour, est-ce normal ? (sachant que la personne m'ayant renversée n'avait toujours pas été au commissariat)rnDe plus, j'aimerais savoir, si je ne suis pas en accord avec la somme proposée par l'assurance de celui-ci, quel démarche faut-il faire afin que ça aille au tribunal ? rnrnJe vous remercie de votre retour.

Par **jeetendra**, le **20/02/2008** à **08:18**

bonjours, avez vous pensez à deposer plainte avec constitution de partie civile, oui si vous n'êtes pas satisfait de la proposition d'indemnisation de l'assureur du conducteur de la voiture responsable vous pouvez aller en justice, d'ailleurs c'est ce qui arrivera puisque le conducteur fautif sera convoqué en justice, bon courage, cordialement

Par **isis278**, le **20/02/2008** à **12:34**

j'ai déposé plainte, il y avait des témoins qui etaient convoqués aussi mais je ne sais pas si depuis ils y sont allés vu que je n'ai eu aucune nouvelle concernant ma plainte... Donc je ne sais pas si c'est normal étant donné que ça fait 2 ans de cela... et c'est pour ça que je m'inquiete un peu. rnDans ces cas là, la durée de convocation pour le tribunal est de combien

de temps ?
Merci pour votre réponse

Par **polnic**, le **27/02/2008 à 11:12**

Bonjour,
Sur le délai entre l'accident et les poursuites à l'encontre du responsable, deux explications sont possibles:
- le retard et la lenteur de certaines juridictions dans les prises de décisions
- le classement sans suite du dossier par le procureur de la république compétent.
Pour être fixée, je pense qu'il serait utile que vous recontactiez les policiers intervenus et leur demandiez à quelle date ils auraient transmis leur rapport au procureur. Vous pourriez également vous adresser aux services du parquet compétent (procureur) et leur demander l'état du dossier (clos ou bien en cours).
Ceci étant, où en est la procédure d'indemnisation de votre préjudice corporel avec l'assureur ?
Sachez que sur ce point, vous pouvez à tout moment saisir le tribunal compétent de votre demande de dédommagement.
Cordialement.

Par **isis278**, le **05/03/2008 à 17:24**

je vous ai contacté par mail et je n'ai pas eu de retour de votre part :
Concernant ma plainte, c'est normal que je n'ai pas eu de nouvelle, car la personne qui m'a renversée ne s'est pas présentée au commissariat (comme quoi j'ai bien fait de les relancer) soit disant cette personne a déménagé et n'a reçu aucune convocation. La police l'a retrouvé.
De plus, il a été dit qu'on était 3 sur la route et que je suis la seule à avoir traversé. Sauf que déjà on était pas 3 personnes mais 2 !
En + je me suis pas jetée sur la route comme il le prétend !
Déjà si il aurait regardé la route lorsque j'ai traversé et si il roulait à la vitesse qu'il aurait dû être il aurait eu largement le temps de freiner !
Enfin, la personne que j'ai eu s'occupant des accidents de la route m'a dit qu'il allait s'occuper du dossier et me recontacter quand la personne qui m'a renversée ce sera déplacée.
au niveau de l'indemnisation y'a 1 an j'avais déjà eu indemnisation provisionnelle de 800€ et là suite à l'expertise du 25 février, j'attends un retour de l'assurance.